COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 28/09/2026 – 18H30

PRÉSENTS : M. Patrick Gaschet (Maire), Mme Josette Despaux, Mme Marjory Hernandez, Mme Allué M.Claire, Mme Cathy Fontan, Mme Christine Fourcade, M. Stéphane Van-Rompaey, M. Alain Cérézuela Morillo, M. Florian Cérézuela Morillo et M. Yves Audiger

EXCUSÉ : M. Yacine Bouziane.

Secrétaire de séance : Mme Allué M.Claire.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 25 août 2026 est présenté aux membres du Conseil.

Quelques remarques sont formulées, notamment concernant :

- Le remplacement d'un agent à l'école et les démarches éventuelles nécessaires à effectuer auprès du Centre de gestion.
- Le compte rendu relatif à la sécurité routière, notamment concernant les dépenses supérieures à l'estimation initiale, de l'ordre de 3 000 € ;
- La nécessité de prévoir une réunion spécifique consacrée aux associations ;
- La vérification concernant l'aire de jeux ;
- La question du maintien d'une version papier du bulletin municipal ou de sa dématérialisation ;
- Le recensement de la population et la possibilité de faire appel à Mme Maéva Chianella ;
- Différents éléments concernant le projet de méthanisation.

Après échanges, le compte rendu est soumis au vote.

Le compte rendu du 25 août 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. DEMANDE DE SUBVENTIONS – FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

A la suite du reliquat du fonds d'aide aux communes de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées M. le maire propose de se positionner et de faire une demande de financement complémentaire au Fonds d'Aménagement Rural.

M. Gaschet rappelle qu'un gros projet tous les deux ans peut être porté. Mais qu'il est possible de bénéficier d'une enveloppe intermédiaire.

Le montant des travaux éligibles présenté s'élève à 37 906 €.

La participation envisagée est répartie comme suit :

- Conseil Départemental : 60 %
- Commune de Gayan : 30 % ;
- Agglomération (CATLP) : 10 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la demande.

Le sujet de l'état sanitaire des arbres est également évoqué, notamment la présence d'un chancre ayant touché trois arbres. La question du remplacement et du choix des plantations à effectuer est soulevée.

Des conseils pourront être sollicités auprès de M. Laurent Vasquez et de Mme Charlotte Fontan du Bureau d'études territorial concernant les plantations.

3. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Un retour est fait sur les actions menées par l'association des parents d'élèves. Différentes animations et ventes ont été organisées afin de contribuer au financement des activités de l'école.

M. le maire souligne le dynamisme de l'association et du nouveau bureau.

La fête de l'école du 18 juin est notamment évoquée, ainsi que les différentes ventes réalisées et la gestion du fonds de caisse de l'association.

Un repas proposé par l'école a finalement été annulé faute d'inscriptions suffisantes. Le Conseil municipal déplore le manque de communication en amont concernant cette manifestation.

Le Conseil municipal prend connaissance de ces éléments.

4. POINT TRAVAUX

Un point est réalisé sur les travaux effectués ou restant à réaliser dans la commune.

Tiers-lieu :

M. Van Rompaey fait part au conseil de l'achèvement des travaux de toiture : l'ancienne couverture a été déposée et un écran sous toiture avec contre-lattages a été posé.

La toiture a été refaite dans son ensemble y compris les gouttières et les tuyaux de descente. M. Van Rompaey rajoute que l'entreprise a rajouté une épaisseur de 20 cm de laine de roche.

Il conviendra toutefois d'observer le comportement du bâtiment durant la période hivernale afin d'évaluer l'efficacité de l'isolation.

Salle du Conseil municipal :

À la suite d'un diagnostic acoustique réalisé dans la salle du conseil municipal, le temps de réverbération (TR) avait été mesuré à 1,42 seconde, entraînant un inconfort sonore.

La réglementation imposant un TR inférieur à 0,8 seconde, et la norme AFNOR préconisant une valeur de 0,6 seconde pour un confort acoustique optimal, la société Moderato a

procédé à l'installation de 7 panneaux acoustiques suspendus, dont un équipé de deux spots intégrés.

À l'issue des travaux, le temps de réverbération mesuré est de 0,75 seconde, soit une amélioration de 47,18 %, supérieure aux prévisions initiales.

Le traitement acoustique réalisé permet ainsi d'atteindre les objectifs fixés et donne entière

Aire de jeux : Il est prévu de :

- De retendre les câbles d'un module de l'aire de jeux.
- Une vérification des différents équipements doit avoir lieu à la fin du mois d'octobre.

Église :

M. Florian Cérézuela signale qu'une moulure est tombée au niveau du plafond de l'église. M. Alain Cérézuela dit avoir connaissance du problème, une demande sera faite dans le but de la refaire à l'identique.

La question de la mise en place d'une rampe d'accès à l'église, adaptée aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, est également remise à l'ordre du jour. Il convient d'étudier la possibilité d'en commander ou d'en fabriquer une.

Concernant l'achèvement des travaux du retable, M. le Maire fait régulièrement des relances de l'Atelier 32 tout en indiquant qu'il est très difficile d'avoir une visibilité.

Platanes :

La question de l'abattage des platanes contaminés par le chancre coloré est abordée. Il est rappelé que ces travaux sont soumis à un protocole sanitaire spécifique, notamment concernant l'abattage, le transport et l'élimination des bois contaminés, afin d'éviter toute propagation de la maladie.

5. PROJET METHAVERT

Le Conseil municipal revient sur le projet METHAVERT, auquel la commune s'est déclarée opposée.

L'Association ADRISE souhaite engager un recours en justice dont les frais s'élèveraient à environ 11 000 €. La question de la participation de la commune aux frais d'avocat engagés pour assurer la défense des intérêts opposés au projet est évoquée.

Considérant la position de la commune à l'égard de ce projet, il est proposé que celle-ci alloue une subvention de 100 € à l'Adrise.

Par ailleurs, M. le Maire informe le conseil que le Syndicat d'adduction d'eau potable a envoyé un courrier en préfecture demandant des explications concernant l'accord du permis de construire malgré l'avis défavorable d'une grande majorité des communes consultées .

Le syndicat, et notamment M. Lavigne son Président, échangent régulièrement avec des élus et parlementaires du territoire à ce sujet.

6. RETOUR SUR LA JOURNÉE DU PATRIMOINE ET LA RESTAURATION DU RETABLE

Un bilan de la Journée du Patrimoine 2026 organisée le 19 septembre 2026 est présenté.

La matinée a réuni une quinzaine de personnes, Gayannais et personnes extérieures à la Commune. Le restaurateur de l'atelier 32, Monsieur LaCoste, invité à cette occasion, a présenté son travail et a su captiver le public présent.

Dans l'après-midi, quelques personnes sont également venues découvrir le travail réalisé. Un document explicatif leur a été présenté à cette occasion.

L'exemple de l'église de Sarriac-Bigorre est cité par Monsieur le Maire.

Concernant la restauration du retable de l'église, il est rappelé que certains travaux restent à finaliser.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil municipal prend connaissance du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable.

Le service est exploité dans le cadre d'une délégation de service public confiée à VEOLIA, dont le contrat arrive à échéance le 30 avril 2027.

Le rapport présente notamment les données relatives au nombre d'abonnés, à la consommation d'eau et aux performances du réseau.

En 2025, le service compte 5 501 abonnés et le volume d'eau consommé s'élève à 510 540 m³.

Le rendement du réseau est en baisse par rapport à 2024 et reste inférieur à l'objectif contractuel fixé à 82 %. Le rapport souligne toutefois que l'indice linéaire de perte est considéré comme acceptable pour un réseau rural.

Concernant la qualité de l'eau, le taux de conformité des analyses microbiologiques s'établit à 97,1 %, tandis que la conformité des analyses physico-chimiques est de 100 %.

Le rapport fait également état des travaux réalisés en 2025, notamment le renouvellement de 996 mètres de conduites, ainsi que du renouvellement de compteurs.

La dette du service est nulle au 31 décembre 2025.

Le prix du service de l'eau potable pour la référence de consommation indiquée dans le rapport est de 272,14 € TTC en 2026.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

8. DIVERS

Demande de mise à disposition d'un terrain communal

M. Gaétan Capber et sa compagne Mme Maéva Chianella ont sollicité M. le Maire afin d'étudier la possibilité de mettre à leur disposition un terrain communal pour y accueillir leurs chevaux.
La demande est examinée. Il est rappelé que deux terrains appartenant à la Commune sont concernés.

À ce jour, l'un de ces terrains est déjà mis à disposition de Mme Prescilia Illesca, dans le cadre d'une convention avec la Commune, renouvelable annuellement.

Certains membres du Conseil municipal évoquent la possibilité de conserver le second terrain pour les besoins et manifestations ponctuelles de la Commune, notamment l'organisation du concert de Rock en juillet, du feu de la Saint-Jean, ou d'autres événements communaux.

La question de la mise à disposition du terrain et de son éventuelle affectation est ainsi soumise à la réflexion du Conseil municipal.

Nettoyage du canal

La question du nettoyage du canal est abordée. L'autorisation de faucardage doit être sollicitée afin de permettre l'entretien du canal dans les conditions appropriées.
Le Conseil municipal évoque la nécessité de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il est proposé d'organiser une réunion et d'y convier les personnes ayant participé à l'élaboration de l'ancien plan communal. L'adjoint au Maire, Alain Cérézuela Morillo se charge d'organiser cette réunion.

La séance est levée à 20h40